



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 15
Votants 17

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 09 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 04 septembre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - ~~Véronique MOUNIER~~ - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Véronique MOUNIER à Laila GAUTHIER

Excusés : Ivann LECOURT – Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Laila GAUTHIER

2024.043 – Extension de la carrière « SAGRA » sur le territoire communal – Convention avec l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 22 avril 2024 par lesquelles

- a été lancée une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,
- a été désigné le Bureau d'études pour la procédure
- a été signé un engagement contractuel entre la Commune et la SAGRA pour l'extension de sa carrière sur le territoire communal.

Des discussions ont été menées et il convient désormais de finaliser l'accord avec la Société.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Société SAGRA et la Commune pour la recherche de solutions techniques et juridiques en vue de l'extension de la carrière sur le territoire communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Approuve la convention entre la Société SAGRA et la Commune pour la recherche de solutions techniques et juridiques en vue de l'extension de la carrière sur le territoire communal,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Laila GAUTHIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

